

SEANCE DU 14 MARS 2022

Date de convocation : 5 mars 2022

Date d'affichage : 31 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux le quatorze mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Salle de Convivialité, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Christine BISSON, Benoît FOURREAU, Alexandre HERMAN, Martine HERMAN, Prescilla LEGLUAIS, Marie-Laure LEHENAFF, Jacky MARIE, Jérôme MAUGER (arrivé à 20 h 15), Michel PENLAE, Bastien PEZERIL, Joël PEZERIL, Céline ROCQUES, Philippe VAUGEOIS.

Absente excusée : Mme Nadia CHETTOUH.

Secrétaire de séance : Mme Prescilla LEGLUAIS.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 21 février 2022.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 ASSAINISSEMENT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2021 Assainissement.

Section Investissement :

Recettes réalisées	25 621,60 €	
Dépenses	“ 7 450,87 €	
	= 18 170,73 €	+ - 19 192,68 € (déficit 2020) = - 1 021,95 €

Soit un **déficit** de **1 021,95 €**

Section Fonctionnement :

Recettes réalisées	17 850,73 €	
Dépenses	“ 13 296,10 €	
	= 4 554,63 €	+ 0,00 € (excédent 2020) = 4 554,63 €

Soit un **excédent** de **4 554,63 €**

VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021 ASSAINISSEMENT

Le Compte de Gestion Assainissement pour l'exercice 2021, dressé par Madame Janick GAILLARD-PRETI, Trésorière de Coutances, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve est adopté à l'unanimité des membres présents.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021, décide d'affecter les résultats comme suit :

Excédent de 4 554,63 €

Affectation en réserve au compte 1068 d'investissement au Budget Primitif 2022 de 1 021,95 €

Report à nouveau en excédent 002 de fonctionnement au Budget Primitif 2022 de 3 532,68 €

Déficit de 1 021,95 €

Report à nouveau en déficit 001 d'investissement au Budget Primitif 2022 de 1 021,95 €.

L'Affectation des résultats est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022 ASSAINISSEMENT

Le Budget Primitif 2022 présenté par Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire, se présente de la façon suivante :

Budget du Service Assainissement

Section d'Investissement Recettes et Dépenses : 12 344,95 €

Section de Fonctionnement Recettes et Dépenses : 22 208,68 €

Le Budget du Service Assainissement est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 BUDGET GENERAL

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2021 Budget Général.

Section Investissement :

Recettes réalisées 62 585,13 €

Dépenses " 90 610,19 €

= - 28 025,06 € + 22 902,85 € (excédent 2020) = - 5 122,21 €

Soit un **déficit** de **5 122,21 €**

Section Fonctionnement :

Recettes réalisées 379 600,96 €

Dépenses " 278 080,04 €

= 101 520,92 € + 459 482,64 € (excédent 2020) = 561 003,56 € +

- 5 122,21 € (déficit 2021) = 555 881,35 €

Soit un **excédent** de **555 881,35 €**

VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021 BUDGET GENERAL

Le Compte de Gestion Budget Général pour l'exercice 2021, dressé par Madame Janick GAILLARD-PRETI, Trésorière de Coutances, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve est adopté à l'unanimité des membres présents.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021, décide d'affecter les résultats comme suit :

Excédent de 561 003,56 €

Affectation en réserve au compte 1068 d'investissement au Budget Primitif 2022 de 5 122,21 €

Report à nouveau en excédent 002 de fonctionnement au Budget Primitif 2022 de 555 881,35 €

Déficit de 5 122,21 €

Report à nouveau en déficit 001 d'investissement au Budget Primitif 2022 de 5 122,21 €.

L'Affectation des résultats est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022 BUDGET GENERAL

Le Budget Primitif 2022 présenté par Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire, se présente de la façon suivante :

Budget Communal

Section d'Investissement Recettes et Dépenses : 190 236,21 €

Section de Fonctionnement Recettes et Dépenses : 861 801,35 €

Le Budget Communal est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reporter le vote des taux d'imposition 2022 lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal à la mi-avril ; le motif de cette proposition étant lié à la décision que prendra la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage sur l'augmentation ou non des taux ménage.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette proposition.

AVIS SUR LE PROJET DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DES COTIERS OUEST COTENTIN (SAGE COC)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reporter ce sujet lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette proposition.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2022

Par référence à la circulaire n° 87-225 du 2 février 1987 de Monsieur le Préfet de la Manche, concernant l'indemnité de gardiennage des Églises Communales ; le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder l'indemnité due pour l'année 2022, à savoir 200,00 € à Monsieur Claude LEPRIVEY demeurant La Cuirerie 50200 CAMBERNON.

SOUTIEN A LA POPULATION UKRAINIENNE

Vu l'article L. 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine,

L'Association des Maires de France a appelé les Communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population Ukrainienne.

Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles au drame humain que ce conflit engendre, la Commune de CAMBERNON tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple Ukrainien.

La Commune de CAMBERNON souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens qu'elle dispose dans l'élan de solidarité internationale qui se met en place.

Aussi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la Collectivité, à savoir faire un don d'un montant de 735 euros (1 € par habitant).

Après avoir entendu ce rapport, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (1 voix contre et 12 voix pour) décide de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine en faisant un don de 735 euros auprès du FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

DEVIS HYDROCURATION RESEAUX EAUX USEES ASSAINISSEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal deux devis reçus des entreprises VIAM de LONGUEVILLE et ABR RESEAUX de COUVILLE relatifs aux travaux d'hydrocurage des réseaux eaux usées d'assainissement du Bourg.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent le devis le moins disant de l'entreprise ABR RESEAU de COUVILLE d'un montant de 1 380.00 € TTC.

DEVIS DIAGNOSTIC DES EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal deux devis reçus des entreprises VIAM de LONGUEVILLE et ABR RESEAUX de COUVILLE relatifs aux travaux de diagnostic des eaux pluviales du Bourg.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent le devis le moins disant de l'entreprise ABR RESEAU de COUVILLE d'un montant de 956.40 € TTC.

DEVIS ABATTAGE D'ARBRES

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal deux devis reçus des entreprises EURL LES BOIS DU BOCAGE de CAMPROND et DUBOSCQ PAYSAGES SARL de RONCEY relatifs aux travaux d'abattage de 2 frênes au village de L'Aubrière.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent le devis le moins disant de l'entreprise EURL LES BOIS DU BOCAGE de CAMPROND d'un montant de 720.00 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le lundi 11 avril 2022 à 20 h 00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 25.